

## Délibération du conseil d'administration n°2025/045

---

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 27 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

### Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2025

---

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 27 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

### DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu du conseil d'administration de la Comue de Toulouse du 17 octobre 2025 (cf. compte-rendu joint à la présente délibération).

Toulouse, le 12 décembre 2025

**Le Président de la Comue de  
Toulouse**

**Michael TOPLIS**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**
  
**17 OCTOBRE 2025 – 8h30**
  
**ENAC – Amphi Bellonte**

**PRESENCES ET REPRESENTATIONS**

Membres	<i>Présent /Absent /Excusés</i>	A reçu procuration de
<b>Président du Conseil d'administration</b>		
Michael TOPLIS	P	B. Darboux
<b>Représentants élus des professeurs des universités et assimilés des fondateurs</b>		
BIOY Xavier (Alliance réussir pour l'UT)	A	
CRESPY Cécile (Ensemble pour l'UT)	E	
DAVEZAC Noélie (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	
GUILET Richard ((Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P (jusqu'à 10h)	
POUZENC Michael (l'UT avec la FSU)	E	
RIAL SEBBAG Emmanuelle (Dynamique et intelligence collective)	P	B. Salanié
ROLS Jean-Luc (Réussite collective)	P	
RONDEPIERRE Aude (l'UT avec la FSU)	E	
<b>Représentants élus des autres enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés des fondateurs</b>		
BENOIT-MARQUIE Florence (Réussite collective)	E	
CRAIS Alexa (Ensemble pour l'UT)	P	J. Eynard
EYNARD Jessica (Ensemble pour l'UT)	E	
JEAN-AMANS Carole (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	
LAVAL Sylvie (l'UT avec la FSU)	E	
MARIN Vincent (l'UT avec la FSU)	E	
MARSHALL Douglas (l'UT avec la FSU)	P	S. Laval
VIDAL Mathieu (Ensemble pour l'UT)	E	Y. Salama
<b>Représentants élus des BIATSS et IT des fondateurs et de l'UT</b>		
BAUDY Laurent (l'UT avec la FSU)	P	M. Pouzenc
GENTILS Guillaume (Ensemble pour l'UT)	P	R. Guilet à partir de 10h
LOR Séverine (Ensemble pour l'UT)	P	C. Crespy
PIERA Patrick (SNPTES – UNSA)	P	

ROUABOUL Corinne (SNPTES – UNSA)	P	
SALAMA Yaël (Ensemble pour l'UT)	P	M. Vidal
<b>Représentants élus des usagers des fondateurs et de l'UT</b>		
BRIFFAZ Macéo	E	
CHOUAT Léonie	P	
EL ATMANI Amine	P	
GOTTLING Noa	E	
MARERE Laurie	P	
TAMI Juliette	P (Partie à 11h30)	M. Briffaz
<b>Personnalités qualifiées</b>		
ALCOUFFE Thierry (ONERA)	P	S. Bourgoïn
BAIG Thierry (ADEME)	A	
BOURGOIN Sylvain/BARANCOURT Claire (Inserm)	E	
BOURDIN Frédéric / <u>SALANIE Bernard</u> (DRAC Occitanie)	E	
BOYER Maxime (Toulouse métropole)	E	
CRASPAY Gilles (Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées)	E	
DARBOUX Bruno (Pôle Aerospace Valley)	E	
JOLY Pierre-Benoît (INRAe)	A	
LEGENDRE Muriel (CHU)	A	
MERE Jocelyn / SAGAN Sandrine (CNRS)	E	
PELLEFIGUE Nadia (Région Occitanie)	E	
<b>Membres avec voix consultative</b>		
Cécile FROMION (AC)	P	
Léa FABRE (Rectorat)	P	
<b>Invités permanents</b>		
AGRAIN Laurie (SAJI)	P	
BARROUX Marie-Hélène (ISAE-Supaero)	A	
BERTRON Alexandra (INSA)	A	
BLONDIN Agnès (ENSArchi)	P	
CARBONNEAU Sonia (Aff. Financières Comue)	P	
CHANSOU Olivier (ENAC)	A	
CHASSOT Christophe (VP Recherche)	A	
DUSSART Colomba, DG Adj. et Resp. SAJI (Comue)	P	
FALISE Jean-Denis (ICAM)	A	
FARENC Christelle (INUC)	E	

FOURQUET Jean-Yves (UTTOP)	A	
GARCIA Marianne (DGS par intérim Comue)	A	
GARNIER Emmanuelle (UT2J)	A	
JOUVE Bertrand (coordonnateur scientifique TIRIS)	P	
KENFACK Hugues (UTC)	A	
LAVIGNE Stéphanie (TBS)	A	
LUQUIN Lionel / LAURIDAN-BAUDRIER Audrey (IMT Mines Albi)	A	
MARANGES Claude (VP Formation)	P	
POQUILLON Dominique (Toulouse INP)	A	
QUEULIN Béatrice (RH Comue)	P	
RAUZY Odile (UT)	A	
ROQUES Guilhem (VP étudiant)	E	
SANS Pierre (ENVT)	E	
TREMEAU-BUISSON Damien (ENSFEA)	E	
<b>Invités occasionnels</b>		
ARMSTRONG Rébecca (GRECO)		
DOREMIEUX Arnaud (SPMG-SGE)		
GRATTON Serge (ANITI)		
PERON BODIN Eugeny (Mission TES)		

**19 : présents      9 : procurations      Total : 28**

Les remarques et demandes de modification de JL Rols ont été prises en compte

**1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 27 juin 2025 Approuvez-vous le compte-rendu du CA du 27 juin 2025 ?**

**Vote**

**Contre : 0      Abst : 0      NPPV : 0      Pour : 28**

**POLITIQUE DE SITE**

**2. Actualités sur la politique de site**

*Présentation par Michael Toplis – cf. PWP présenté en séance*

- La DGS, Odile Jankowiak Gratton, a quitté ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2025, Marianne Garcia est DGS par intérim depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025 et Christophe Giraud prendra la suite à partir du 7 novembre 2025
- La lettre de mission de la DGESIP est finalisée : mission de prospective pour un accompagnement des deux rectrices dans le suivi du projet de site toulousain par Marc Renner et Jean-Christophe Camart. Une première rencontre a eu lieu le 25 septembre et une seconde aura lieu en visioconférence cet après-midi (une semaine sur deux ils seront en présentiel)
- Point sur la feuille de route vers un grand établissement (GE) « UT » (*cf. PWP présenté en séance*) :

Les objectifs (avec la signature et la marque communes) sont d'avoir plus de visibilité à l'international, de

rayonnement national et territorial, de synergies sur le site toulousain et l'Occitanie ouest, de pluridisciplinarité en formation et en recherche et d'avoir un grand établissement Université de Toulouse au plus tard en décembre 2028.

Un travail est mené dans le cadre des GT pour définir les services/expertises/projets dédiés au collectif, rechercher l'organisation pour porter ces services et indiquer les ressources.

La feuille de route travaille sur la base des critères HCERES de sortie d'expérimentation et fait une déclinaison par thèmes (sujets à traiter et organisations associées) qui aboutira à un plan de transition (accompagnement des transferts). Le projet politique est basé sur l'intégration/coordination des acteurs. La visite de l'HCERES est prévue en avril 2026 et le RAE de sortie d'expérimentation de l'HCERES devra être achevé avant l'été 2027. Le travail des GT est articulé par thèmes (cf. PWP) et doit dans un premier temps établir un état des lieux (en lien avec le référentiel HCERES) et définir les cibles pour le GE. L'objectif est de chercher les plus-values et les effets transformants. Est présenté le Tableau de répartition des porteurs, co-animateurs et contributeurs validé par le collège de coordination du 5 septembre 2025.

T. Alcouffe signale qu'il manque dans le tableau des GT et des pilotes : le collègue de l'Inserm sur la recherche dans le cadre de l'évolution de l'EPE. (Marie-Hélène BAROUX DG de l'ISAE SUPAERO, Nathalie DESSENS VP Recherche à l'UT2J et Claire BARANCOURT déléguée régionale adjointe de l'INSERM Occitanie. Ils sont représentants du collège de coordination de l'UT).

M. Toplis : Ont été présentés aux CSA des deux établissements le 22 septembre et lors d'une AG UT/Comue du 6 octobre les grands principes de transfert RH (conditions d'accueil des personnels et principes d'accompagnement des agents).

L. Baudy : Quid des personnels SICD qui sont issus de différents établissements et qui sont inquiets ?

M. Toplis : Le SICD est un service spécifique avec 4 employeurs différents et c'est un cas à part. Tout le travail mené qu'il vient de présenter concerne le transfert des personnels de la Comue vers l'UT donc cela ne concerne pas les personnels non employés par la Comue : cela doit faire l'objet d'un travail distinct. Il y a la question du devenir des services de la Comue, de l'endroit où ils vont être implantés et, à ce stade, la question n'est pas définitivement résolue. Le cas du SICD sera traité quand nous aurons une visibilité sur le lieu d'atterrissage de ce service. C'est pour cela que nous faisons avancer le travail politique. Il rappelle que le SICD est le tout premier service inter-établissements créé en 1995, avant même qu'il y ait eu un PRES, et 95 % d'emplois sont issus de différents établissements car à l'époque il n'y avait pas un réceptacle pour les personnels. Les emplois étaient créés expressément pour ce service inter universitaire.

JL Rols : Il est acté le fait que la mission DGESIP serait mise en place au profit des rectrices ce qui est assez nouveau sur le site. Il note aussi que dans le référentiel HCERES, tout ce qui relève de la stratégie et de la gouvernance vient intégrer la grille, mais ne voit rien sur l'intégration de nouveaux établissements composantes dans le futur GE. Nous avons des signes positifs de la part de certains établissements sur le site, mais on ne voit rien sur ces composantes futures.

M. Toplis : Au niveau du rectorat il y a deux signes ostensibles de progrès : la question qui se pose est qui sera établissement composante dans le futur Grand établissement ? Ensuite il y a le point de l'intégration de la Comue dans cet environnement. Entre ces deux marqueurs il y a le grand projet politique notamment en termes d'intégration des acteurs. Dans le passage d'établissement associé à établissement composante, il va falloir que l'établissement accepte d'être intégré dans le dispositif. Il faut identifier qui souhaite envisager d'aller vers beaucoup plus d'intégration. Il faut d'abord s'interroger sur les grands objectifs de site, et les grands marqueurs d'intégration puis voir qui est prêt à partager cela. Dans le cadre du travail en cours, nous avons en tête cette question mais ce n'est pas le chantier dans l'immédiat. Il faut avancer sur la stratégie future (par exemple qui est prêt à aller sur le doctorat de site et non plus par co-accréditation) ?

Y. Salama : Elle souhaite souligner que le signal donné au sein du CA de la Comue d'aujourd'hui n'est pas tout à fait positif car il n'y a pas les présidents et directeurs des établissements fondateurs et membres (à l'exception de l'ENSArchi) et peu d'administrateurs. Cette question d'associer les établissements dans le GE se pose et il ne faut pas l'oublier.

M. Toplis précise que les deux présidents demandent de l'aide à la DAGESIP et on a été surpris de voir que l'aide vient finalement en appui aux rectrices. Mais les deux rectrices sont en appui sur le projet toulousain donc c'est

plutôt positif. Dans la réunion de cet après-midi il se peut qu'elles posent la question des composantes. A la fin de 2025, une fois qu'on aura convergé en termes de cibles, on pourra commencer à répondre à cette question des établissements composantes.

## TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIETALE

### 3. Présentation du GRECO

*Présentation par Rebecca Armstrong – cf. PWP présenté en séance*

E. Rial Sebbag : Où se situe votre structure de GRECO et dans quel organigramme ? Où ce sera situé demain ?

R. Armstrong : Nous sommes à la MRV et rattachés à la Comue. Elle ne peut le dire aujourd'hui où il sera demain. Il y a une réflexion sur les établissements qui composent ce GRECO : c'est toute l'Occitanie qui est concernée et nous devons donc mobiliser l'ensemble de ces établissements dont il y a une articulation à trouver entre le rattachement institutionnel et ces établissements.

E. Rial Sebbag : Le GRECO est en ce moment en train de créer un réseau précieux et il serait dommage que ce travail mené se perde dans une logique d'établissement et de construction actuelle du site. Il ne faut pas déconnecter ce sujet du portage institutionnel.

T. Alcouffe : Vous évoquez 24 membres. Quels sont leurs statuts ? Interviennent-ils *intuitu personae* ou ont-ils été missionnés par leurs employeurs ou *a minima* leur participation a-t-elle été validée par leurs établissements ? L'accès aux équipes et experts sera à minima complexe si l'action est réalisée en parallèle par rapport aux stratégies des établissements.

R. Armstrong : leur participation a été approuvée par leur établissement et tutelle. Il n'y a pas de décharge spécifique prévue pour leur participation.

T. Alcouffe l'invite à se rapprocher de lui pour cette validation.

R. Armstrong : Elle en fera part à Catherine Jeandel.

T. Alcouffe : Il a été évoqué le terme de productions collectives. Cela implique nécessairement des débats. Il n'y a pas de validation par les tutelles employeurs. Comment sera traitée la question d'éthique de la recherche et la question sur la mention des contributeurs et établissements sur les livrables ?

R. Armstrong : Ces points ont fait l'objet d'une discussion dans le GT. L'ensemble des productions seront validées collectivement et notamment les contenus des livrables. On compte sur des relecteurs extérieurs.

T. Alcouffe : Il est rattaché au ministère de la défense et ce point peut conditionner leur participation à cause de la compréhension, la restitution des éléments qui peut être perçue différemment selon les individus. Comment est-il prévu que cet élément d'interférence notamment en matière de pécuniaire soit traité ?

R. Armstrong : La question du langage commun fait partie des enjeux du savoir actionnable. On doit garantir la robustesse scientifique de nos productions et faire le lien avec les acteurs du territoire sur ce sujet pour avoir la justesse dans le choix des mots et propos. Pour faire le lien avec la presse et notamment la PQR (Presse Quotidienne Régionale) qui est lue par les élus est l'une de nos cibles. C'est un enjeu identifié. Ils visent aussi une association de journalistes pour les accompagner dans la lecture et la compréhension et utilisation des sujets traités.

T. Alcouffe : Il félicite la pluralité des financements. Un adage dit : qui paie, décide. Il ne faudrait pas que le Greco ne soit soupçonné de ne pas être complet. Il ne faut pas négliger ceux qui apportent l'apport intellectuel aussi il ne faut pas afficher que ceux qui apportent du cash mais aussi ceux qui apportent la matière grise des chercheurs et le temps de publication. Comment garantir l'indépendance du groupe dans ce contexte ? Est-ce que les financeurs ont un droit de premier regard sur les publications ?

R. Armstrong : Nous échangeons avec les financeurs régulièrement mais ils n'auront pas le droit de relecture des documents. Ce sera le travail des scientifiques. Là où on peut attendre leur plus-value c'est dans le regard de recul et la compréhension des documents produits. Par contre si des rendus qui doivent être grand public ont un impact sur le territoire ils pourraient avoir un droit de regard sur le format de restitution.

JL Rols : Au-delà de l'interface sciences dures / sciences humaines et sociales y a-t-il une approche one health qui intègre des compétences en santé humaine, animale, écosystème et écologie ?

R. Armstrong : Les questions de santé et environnement sont présentes par contre elle n'est pas sûre pour le volet santé animale. La question pourrait se présenter par le biais d'autres sujets.

N. Davezac : Y a-t-il des experts en IA et en bio technologies : est-ce prévu ?

R. Armstrong : Nous n'avons pas l'ensemble des disciplines au sein du comité scientifique. Il y a un seuil de nombre de membres dans ce comité mais on peut aller chercher les compétences pour répondre aux questions au sein du Greco ou pour orienter vers les laboratoires pertinents.

#### 4. Premier bilan du Festival Futurs Proches

*Présentation par Eugény Peron Bodin – cf. PWP présenté en séance*

M. Toplis : Il rappelle que ce festival existe sur la demande faite dans le cadre de ce Conseil d'administration.

JL Rols : Tous les étudiants de Licence et Master de la faculté Sciences et Ingénierie de l'UT se retrouvent avec l'obligation de participer aux conférences. L'an dernier 6 000 ont participé. Cette année ce nombre est descendu à 1600. Ce sont des amphithéâtres de 30 personnes pour plus d'une vingtaine de conférences.

E. Peron Bodin : Cette année nous avons fait vérifier leurs présences et nous avons délivré des attestations de présence. Certains étudiants étaient obligés de participer à deux évènements et avaient donc besoin de cette attestation.

L. Marère : L'AGEMPP était présente et elle signale que beaucoup d'étudiants ont reproché le fait que cette journée ne soit pas banalisée. Qu'est-ce qu'il sera prévu par la suite ?

E. Peron Bodin : Beaucoup d'établissements ont demandé à leurs étudiants de participer à deux évènements pour valider. Ce sont des sujets sur la table : on insiste pour aller vers cette obligation.

A. Crais : Elle revient sur le sujet de ce qui se passe sur le site. L'UT a mis dans son emploi du temps le 9/10 comme une journée banalisée mais à UT2J c'est le jour où elle a le plus de cours et elle n'a pu participer mais elle sait que les étudiants ont participé. On voit que l'UT a été très exemplaire mais ce serait bien que les autres établissements fassent de même.

E. Peron Bodin : L'évènement est très récent et pour pouvoir faire ce premier bilan devant le CA elle a montré les photos dont elle disposait. Elle n'a pas fini de trier toutes les photos et n'a pas encore tout reçu des partenaires mais elle peut attester qu'il y a eu beaucoup d'évènements organisés dans tous les établissements.

M. Toplis précise que la question de la banalisation de la journée a été discutée en directoire élargi mais il n'a pas été retenu d'afficher cette banalisation. En revanche aucun établissement n'a indiqué que cela ne l'intéressait pas et qu'ils ne souhaitent pas que les étudiants participent. Il y a des pistes d'amélioration. Quel que soit le sujet il faut qu'on s'engage en confiance dans cette évolution et ces transformations. Dans les groupes de travail mis en place dans lesquels on fera un bilan de l'ensemble des actions de la Comue. L'idée est de donner de la visibilité à moyen terme sur ces actions dans le nouveau cadre qui sera mis en place. Cela permettra sans doute d'autres façons de développer cet écosystème mis en place. La mise en place des GT et les réflexions menées sur le projet politique et ce GE que nous aimerions créer doivent permettre de dire comment il va falloir répondre à nos besoins. C'est l'exercice auquel on se livre. Il comprend ces questions mais on prend un virage vers la compréhension de ce futur GE qui est l'objet d'une transformation des acteurs.

#### QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

##### 5. Lettre d'orientation budgétaire de 2026 de la Comue de Toulouse, Michael TOPLIS et Sonia CARBONNEAU

*Présentation par Michael Toplis/Sonia Carbonneau – cf. PWP présenté en séance*

Grandes orientations du BI 2026 : Le Budget initial 2026, s'inscrit dans la poursuite du budget 2025 porteur de nos transformations. Nous veillerons à construire un budget sincère visant :

- ✓ A accompagner l'établissement dans ses transformations : simplification, dématérialisation, modernisation de nos outils

- ✓ A accompagner l'ensemble de nos personnels dans les changements à venir
- ✓ A renforcer notre capacité de pilotage

Pour ce qui concerne l'année 2026, sont intégrés aux prévisions :

- ✓ Les besoins récurrents de fonctionnement
- ✓ Les besoins ponctuels nécessaires qui s'inscrivent dans le cadre des grandes orientations 2026 : accompagner les changements et renforcer notre capacité de pilotage
- ✓ Les besoins inhérents aux projets en cours (projets et PPI), aux renouvellements et nouveaux projets au regard de la pertinence à être portés par la Comue
- ✓ Les besoins inhérents à de nouveaux projets pour ce qui concerne les SACD, SIE, SPMG, DROCC et UNR

Les besoins seront déclinés en fonctionnement courant, masse salariale (en ETPT et montant) et investissement

Les directions et services devront intégrer à leur demande la baisse attendue sur les dépenses de communication

A. Crais : Pourquoi le taux d'exécution de la masse salariale est en baisse par rapport à 2023 ?

S. Carbonneau : Ce sont des taux d'exécution par rapport au budget initial (BI). Il est essentiel de montrer les axes d'amélioration mais également de montrer les résultats actuels. Nous sommes dans la transparence. Le but est de sensibiliser. Ces taux d'exécution sont présentés par rapport au budget initial.

M. Toplis : Par rapport à un établissement de plein exercice classique où il y a beaucoup de titulaires, à la Comue il y a beaucoup de contractuels. Lorsqu'il est prévu de recruter à telle date, lorsque nous avons les financements on accuse parfois du retard à l'embauche et cela crée donc une incertitude plus grande. A la Comue il y a beaucoup de turn-over notamment lié à la nature extrêmement dynamique de la Comue et donc de nos activités.

JL Rols : Sur 2026 il y a beaucoup moins d'éléments d'information présentés par rapport à 2025. Est-ce que ceci vient d'une difficulté liée à la phase de transition qui s'ouvre ?

M. Toplis : Au moment de démarrer le travail sur la lettre d'orientation budgétaire avant les congés, les grands éléments de calendrier de la transformation ne permettaient pas à ce stade d'être aussi précis. Dans les échanges actuels on va de plus en plus vers de la co-construction. On espère que l'année prochaine on va trouver plus de précisions dans le cadre de cette co-construction.

L. Baudy : il est évoqué un désengagement sur les actions de santé et de la vie étudiante ?

S. Carbonneau : On a eu une notification du MESR d'une dotation moins importante mais le MESR n'a pas précisé dans sa notification les raisons de cette diminution.

M. Toplis : Ce n'est pas juste nous mais c'est au niveau national : il y a quelque chose qui n'est plus pris en compte et qui touche tous les établissements.

S. Carbonneau évoque le dispositif des 5 séances de psychologue. C'est peut-être pour qu'il n'y ait pas de doublon. Idée de se réorienter vers des psychologues indépendants. Ce sont des postes qu'il y a eu en moins.

C. Maranges : Pour ce qui nous concerne nous n'avons pas changé le nombre de personnels.

M. Toplis : On peut creuser ce point pour savoir ce que cela impacte.

## **6. Cotation annuelle des établissements fondateurs, membres et partenaires de la Comue**

*Présentation par Michael Toplis/Sonia Carbonneau – cf. PWP et tableau des cotisations présentés en séance*

Règles inchangées :

- Une part fixe :
  - 30 000 pour les fondateurs

- 15 000 pour les membres
- 10 000 pour les partenaires
- et une part variable fonction du nombre d'étudiants (hors doctorants) et des personnels (EC)  
*données préparées par l'Observatoire de la Comue, vérifiées par les DGS et SG des établissements*
- Variations 2025 :
  - ✓ La cotisation globale des établissements reste inchangée à 1 135 k €
  - ✓ Les cotisations par établissement restent stables

M. Toplis précise qu'auparavant l'ONERA participait à hauteur de 25 731 €. Depuis la Comue expérimentale cela n'a pas changé sauf pour les parts variables.

JL Rols : Préciser que le périmètre Toulouse INP inclus l'EI Purpan pour les trois premiers mois de l'année 2025.

M. Toplis : Cela a été discuté en directoire élargi. En 2025 c'est l'INP qui paie pour Purpan et à partir de l'année prochaine c'est l'UT qui paiera pour Purpan.

### **Approuvez-vous la cotisation annuelle 2025 des établissements fondateurs, membres et partenaires de la Comue de Toulouse ?**

#### **Vote**

**Contre : 0                      Abst : 1                      NPPV : 0                      Pour : 27**

### **7. Mise en place d'un complément indemnitaire annuel (CIA) à destination des agents titulaires et d'une prime exceptionnelle pour les agents contractuels impliqués ou impactés par la transformation Comue/UT**

*Présentation par Michael Toplis – cf. PWP présenté en séance*

M. Toplis précise que les administrateurs ont reçu la note de cadrage. Il souhaite rappeler le contexte : le projet de transformation a été largement débattu et affermi, notamment par les motions que vous avez votées dans ce cadre. Il est particulièrement impactant pour les agents de la Comue générant des surcharges de travail formalisées à travers deux cas de figure : des départs non remplacés dans les services qui nécessitent de répartir la charge sur les autres agents en place et les nouvelles activités qui demandent l'implication d'un agent en plus de son plan de charge. C'est dans ce contexte qu'il a été pensé à mettre en place un CIA. Autant pour un contractuel il est possible de verser des primes, autant pour les titulaires le versement de primes est extrêmement cadré, et le CIA permet de le faire. Il précise que dans cette période particulière de trajectoire de convergence, l'UT a également engagé une démarche de création d'un CIA, plutôt pour le 1<sup>er</sup> semestre 2026.

Il présente une planche de l'UT (planche 76) qui raisonne uniquement sur la base d'une surcharge de travail ponctuelle liée à : soit l'absence d'un collègue, soit à un projet particulier ou d'envergure. Cette convergence des démarches côté Comue et UT est plutôt positive. La note que les administrateurs ont reçue est le fruit d'un échange avec le CSA de la Comue (vote : 4 voix pour ; 3 abstentions). Le travail commun avec l'UT s'est déroulé après la rédaction de la note et nécessite une évolution qu'il partage aujourd'hui avec le conseil d'administration.

Résumé du travail commun Comue / UT : la reconnaissance de l'impact d'absences est partagée pour 2025 ; Un travail en commun est à réaliser pour préciser les critères exacts liés aux « projets d'envergure » pour une reconnaissance en 2026. Un GT inter-établissement (UT-Comue) sera mis en place pour cela. A la lumière de ces éléments, il souhaite proposer aujourd'hui de reprendre des éléments de la note transmise et d'identifier les points à modifier pour garantir une convergence Comue / UT. C'est au conseil d'administration de décider ce qu'il souhaite reprendre ou non de ces modifications proposées.

Sur notre note la notion « être contributeurs directs aux Coproj et différents GT » n'est pas notée pour 2025 côté UT. Il propose de supprimer cette notion mais de préciser pour les agents impactés par les effets de la transformation dans les directions et services que le responsable hiérarchique de l'agent *devra motiver comment l'agent a été impacté par les absences* (soit une absence tout court, soit une absence liée à la transformation). Idem, sur les conditions d'éligibilité il propose de supprimer la mention « Être directement

*impliqué dans le processus de transformation dans le CoproJ et/ou les différents GT (porteur administratif) » ainsi que la mention « contribution ponctuelle à des GT » et d'évoquer plutôt la notion de charge supplémentaire de travail clairement générée par l'absence de collègues dans le cadre des missions propres de l'agent.*

E. Rial Sebbag : Pour être sûre de comprendre, jusqu'en 2025 on est sur des critères qui peuvent être différents et l'objectif est d'avoir en 2026 des critères communs ?

M. Toplis : Il répond par l'affirmative.

E. Rial Sebbag : Les tailles des équipes ne sont pas les mêmes à la Comue et l'UT et donc l'impact n'est pas le même quand on participe aux GT. Ces possibilités de primes en termes d'équité manquent dans les critères d'éligibilité. Est-on obligé d'avoir une procédure commune ?

P. Piera : Lorsqu'on met en place un CIA dans les établissements on voit la totalité des agents or ce qui le gêne ici, même s'il y a une commission qui validera qui y aura droit, c'est que tout le monde ne soit pas concerné avec des taux variables selon les cas. Quand on parle d'agents concernés, tout le monde est concerné. Dans la philosophie du CIA soit on met tout le monde, soit personne.

M. Toplis : C'était le débat en CSA de l'établissement. L'idée est née du fait que ce projet de transformation impacte des agents de la Comue mais pas tous. Par exemple les doctorants employés par la Comue ne sont pas du tout impactés. Il y a cette forme de convergence dans la philosophie et l'esprit avec ce qui est prévu à l'UT et qui n'est pas celle évoqué par P. Piera. Pour revenir sur la question de E. Rial Sebbag, tant que la Comue existe, et sur son périmètre, on peut avoir une règle distincte de celle de l'UT. Nous nous mettons d'accord avec l'UT par exemple sur les absences d'agents sans pour autant avoir très exactement les mêmes règles.

JL Rols : Il apprend à travers ce GT commun, que l'UT va mettre en place un CIA partiel alors que depuis des décennies les syndicats s'y opposent. Il n'est pas sûr que cela se fasse. Quelle est la programmation côté UT sur un CIA partiel ? Il n'est pas contre mais s'interroge sur sa réalisation.

M. Toplis : Avant de vous montrer ce sujet il en a parlé à la présidente de l'UT et il imagine qu'il y a des choses de prévues côté UT.

B. Queulin : Le dispositif a été pensé pour les trois prochaines années avec des critères qui vont évoluer au fil des années car tout le monde va être impacté à un moment ou un autre mais pas de la même manière selon les périodes.

P. Piera : Il entend cela mais il revient sur l'esprit de la loi qui a mis en place un régime. Il existe d'autres types de primes qui permettent de compenser. Quand on met cela en place dans un établissement il faut préserver l'équité et là c'est contraire à un CIA. Il faut faire attention à ne pas confondre le CIA et des primes spécifiques.

M. Toplis : Tout ce qu'il peut dire c'est que c'est dans les tuyaux avec quelque chose qui devait sortir au niveau du conseil d'administration de l'UT dans les premiers mois de 2026. Le CSA de la Comue a fait la proposition d'enlever ces références aux GT. L'idée est qu'il y ait un traitement égalitaire. L'arbitrage relève du président de l'établissement. Dans la note avaient été indiqués les montants. Il est vrai que c'était un excès de précision. Il faut respecter les montants plafonds prévus par la réglementation mais il est possible de ne pas mettre de montants dans le texte.

JL Rols : Il indique que ces plafonds sont de l'ordre de 2 000 à 2 600 euros.

M. Toplis : Oui. Cela est un rappel de la loi. Les montants étaient liés aux GT et cela posait problème. Une façon simple d'éviter les écarts est d'enlever les trois catégories. Il indique que les administrateurs doivent se mettre d'accord sur ce qui est mis au vote.

T. Alcouffe : Il a problème qui relève de la philosophie managériale. Ce sujet est anxiogène pour les personnels : on a l'impression qu'on leur donne de l'oxygène après l'escalade de l'Everest. Il y a dans chaque être humain une résistance au changement et tel que présenté ici c'est une compensation alors même que le rapprochement avec les EPE du site (UT, UT Capitole) apporte des garanties aux agents qui entrent dans chaque établissement et surtout aux établissements qui bénéficient d'un COP (Contrat d'Objectif et de Performance) avec le Ministère. La projection et les nombreux échanges constitueraient une chance. Le fait de travailler ensemble au sein d'un GT participe à l'interconnaissance des personnels et des équipes de part et d'autre. L'accompagnement des agents est une évidence mais est-ce que ce CIA ne va pas être contre-productif ? Par ailleurs ce qui

est présenté comme critères d'éligibilité le gène : ils apparaissent ouverts. Il est question notamment de réorganisation des fonctions, de participation ponctuelle dans les GT comme surcharge de travail. Est-ce que ce sont les fonctions actuelles ou futures ? Il trouve cela complexe et il n'est pas sûr que cela réponde aux questions. On évoque le respect des plafonds financiers. Cela ne rend que plus criant l'absence de maquette financière. Combien de personnes concernées ? Est-ce une forme d'intéressement. Quel est le nombre de personnes concernées et donc quelle enveloppe est affectée ? On évoquait la limitation à une seule fois pour une année : il la comprend mais qu'est-ce que ça veut dire ? Si on a quelque chose en 2025 ça veut dire qu'ils n'auront rien en 2026 et 2027 ? Cela va mettre en difficulté les managers car c'est un peu dur. On évoque la manière de servir or on parle d'une prime maintenant à la fin de 2025 alors que cela devrait s'inscrire dans l'évaluation professionnelle qui se fera l'année prochaine. Il est très mal à l'aise dans sa position de membre du conseil d'administration et dans la position des collègues qui vont manager les équipes.

M. Toplis : Entre le moment de la rédaction de la note et la présentation aujourd'hui il y a eu beaucoup d'échanges et qui rejoignent ce que dit T. Alcouffe. Il y a des choses qu'on peut quantifier. Par exemple l'absence d'un collègue où il y a déjà le dispositif d'intérim qui va évoluer. Ou des nouvelles activités qui vont au-delà du périmètre habituel de l'agent. Les négociations avec l'UT cette semaine : est-ce que le travail sur la transformation rentre dans ce périmètre ? Ils répondent oui. On est dans un dispositif qui mérite une forme de reconnaissance. Il rejoint les questions de T. Alcouffe mais l'idée est de répondre à des cas spécifiques et quantifiables et non pas pour panser une plaie.

T. Alcouffe : Il ne serait pas choqué si on disait que la Comue, consubstantiellement, parce qu'elle est à l'interface de beaucoup de systèmes, elle est un objet singulier et il y a des surcharges de travail. Cela ne proviendrait pas d'une transformation mais de l'objet même de la Comue. Le turn-over que vous avez est assez impressionnant et génère des contraintes. C'est consubstantiel de l'objet de la Comue et non pas de la transformation. Si on écrivait que la façon dont la Comue sert un projet collectif génère dans le contexte actuel des biais que l'on souhaite corriger. Il n'est pas persuadé que c'est en séance que nous trouverons collectivement la bonne idée.

M. Toplis : Il faut être à l'intérieur du système tel qu'il l'est pour comprendre. Cette année 2025 n'est pas une année habituelle à la Comue. Par exemple on met en place des projets Osmose et Pegase qui vont passer à l'UT et on a un travail de mise en place qui va au-delà du travail que l'on mène habituellement et il y a des agents qui ont relevé le défi de faire avancer ces objets et qui vont aller au-delà du travail habituel.

C. Maranges : Les GT constituent du travail supplémentaire pour les agents de la Comue et de l'UT. Le travail est certes dans nos missions mais il y a encore plus de travail pour arriver à les mettre en place et les transmettre.

A. Blondin : Est aussi gênée car elle aurait aimé avoir une vision du nombre d'agents concernés et elle s'interroge sur la maturité de ce projet. Lorsqu'on porte un GT c'est le portage d'un projet d'ampleur mais lorsqu'on accompagne cette transformation elle n'est pas certaine que ce soit le portage d'un projet d'ampleur. Il y a une distinction à faire.

M. Toplis : On n'a pas un chiffre exact et en modifiant le raisonnement cela ne peut être qu'à la baisse mais on serait autour de 40 à 45 personnes ce qui représente 10 % du nombre de personnes à la Comue. Du fait de l'absence de personnels sur certains postes il y a une partie de la masse salariale qui n'a pas été consommée qui peut être mobilisée. Vous avez raison sur le fait que la note met trop l'accent sur la transformation. Il va la faire évoluer pour avoir une note plus neutre qui est indirectement liée à la transformation.

P. Piera : Il pense qu'il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe. On fait une transformation et on voit en France que pour certains cela s'est bien passé. Ici on avait voté pour ANITI deux millions de primes. Il faut ici alimenter les ressources au maximum pour faire cette transformation. Il faut prendre la majorité ou l'ensemble du personnel. A Toulouse il faut être attractif et il aurait fallu gonfler le maximum pour pouvoir discuter des éléments techniques ensuite. On a mis les moyens sur les gros projets et là pour quelques centaines de milliers d'euros cela ne lui semble pas reconnaître les agents de la Comue.

M. Toplis : Aujourd'hui il avait envie de faire acter une forme de reconnaissance de court terme avec tous les bémols entendus aujourd'hui pour 2025. Le but n'est pas de mettre en difficulté l'UT. L'année prochaine on peut revenir sur un débat de fonds nourri par des échanges en bilatéral avec l'UT pour mettre en place un nouveau dispositif et les administrateurs accompagneront pour la partie Comue. J'entends le manque de maturité et en même temps c'est une petite avancée aujourd'hui.

T. Alcouffe : Les plafonds sont entre 2 000 et 2 700 euros. Dans ce qui a été présenté, il trouve que les montants fluctuent beaucoup. Il est toujours gêné notamment par les montants et la façon de faire. Soit il vote contre ou s'abstient. Ne peut-on pas attendre le prochain conseil d'administration et bien affiner le raisonnement et rendre robuste le dispositif notamment vis-à-vis des personnels.

M. Toplis : Pour la mise en paiement en 2025 si on fait quelque chose au conseil d'administration de décembre ce sera trop tard. Les montants ne seront pas perdus.

B. Queulin : On a prévu par rapport au nombre de personnes une commission du CSA pour valider la liste et on aura le chiffre exact à ce moment-là. Ce ne sera pas un one shot pour chaque personne car les critères sont susceptibles de changer et donc si les personnes s'inscrivent dans cette nouvelle logique ils pourraient en bénéficier sur une autre année.

T. Alcouffe trouve que l'on confond vitesse et précipitation. Si les bulletins doivent être envoyés mi-novembre, nous sommes le 17 octobre, en tant que membre de la direction dans un établissement il peut assurer que les arbitrages sont déjà rendus. Dans le cadre du RIFSEEP, les arbitrages dépendent de l'établissement et de la manière de servir. Comment apprécier la manière de servir ? Tout ce qui est dit montre que les chiffrages sont approximatifs, les maquettes par individu à un mois de la notification on les a mais sous tableau Excel. En matière de responsabilité du RIFSEEP c'est l'encadrant qui l'a et qui le bascule au niveau du président. Pourquoi on repasse par du CSA si le cadre a donné ses critères pour désigner des personnes ? Les informations données semblent être délibérément incomplètes.

JL Rols : Une réflexion commune UT/Comue est nécessaire : les personnels de l'UT ne comprendraient pas ce démarrage en 2025 uniquement pour la Comue donc il votera contre. Il rappelle que chez eux ont fusionné plusieurs facultés et elles sont toutes opérationnelles. Elles ont toutes plus de quinze mille étudiants.

E. Rial Sebbag : On n'est pas dans les mêmes conditions pour les agents Comue et UT dans le cadre des fusions au sein de l'UT. Il y a une surcharge de travail et un manque de lisibilité pour les personnels. Elle est pour mais on ne connaît pas le volume, pas les montants pour une mise en œuvre et cela nous empêche de donner un avis. C'est la différence entre le principe et sa mise en œuvre.

M. Toplis : Si vote en conseil d'administration de décembre, est-ce que le versement pourrait se faire en 2026 ?

S. Carbonneau : Cela pourrait se faire car il aura plusieurs opportunités pour l'intégrer en 2026.

M. Toplis : Peut-on en verser deux sur une même année ?

P. Piera : Oui c'est possible. Il pense qu'il faut voter aujourd'hui et c'est l'expérience qui fera réajuster par la suite. Faisons confiance à la présidence pour ajuster au mieux et donnons un signal aux personnels.

T. Alcouffe : Un point règlementaire, il est versé l'année N+1 sur la manière de servir de l'année N. Le RIFSEEP est basé sur la manière de servir. Si l'on dit qu'on regarde la manière de servir à la fin de l'année et on verse en décembre sur la manière de servir que l'agent a eu jusqu'au mois d'août ce n'est pas du CIA.

P. Piera : Un CIA peut être versé en juin. Il n'y a pas d'obligation à attendre la fin de l'année civile pour verser le CIA. Il est possible de faire une prospective sur l'année passée. Cela peut commencer en 2024 pour 2025. Il y a également des agents qui ont une mission très spéciale et le CIA sera versé uniquement pour cette mission. Le CIA est un régime. C'est une notion philosophique qui nécessite des questionnements mais il faut le lancer.

C. Jean-Amans : Cela lui semble compliqué de voter en l'état avec le niveau d'ambiguïté qui a été soulevé. Elle propose qu'on se laisse le temps pour bien travailler le sujet de façon claire et le voter au conseil d'administration du 12 décembre afin de ne pas générer d'iniquité.

A. Blondin : Elle comprend la démarche mais un CIA entre dans une logique d'entretien professionnel annuel. Elle remercie pour le suivi de l'évolution qui est vécu par chacun du fait des textes au portage d'un projet particulier d'envergure qui est plus légitime.

M. Toplis : Il y a un point technique qui l'embête par rapport au RIFSEEP et à l'entretien annuel évoqués. Les entretiens annuels c'est avec les N+1. Lorsque il a pratiqué le CIA à l'OMP il n'a pas analysé les entretiens annuels pour savoir si l'agent entrait dans le cadre.

T. Alcouffe : C'est un principe de management. On met en place quelque chose qui donne une reconnaissance

aux agents et donc il faut pouvoir expliquer aux agents pourquoi il l'aura ou pas sachant que c'est un pourcentage d'un plafond qu'il va obtenir. Les agents n'ont pas eu les critères ne savent pas sur quoi ils sont évalués et on nous dit qu'il faut mettre en paiement en novembre soit dans trois semaines.

P. Piera : C'est la gouvernance de l'établissement qui propose un CIA et il n'y a pas d'échanges avec l'agent pour le CIA. Les critères sont faits par la présidence.

M. Toplis : Il va faire une proposition sur deux votes. Un premier vote sur le principe du CIA 2025 pour les agents et un deuxième vote sur les conditions débattues. Si c'est oui aux 2 cela passe de suite. Si c'est oui et non on reporte au conseil d'administration de décembre. Si c'est non et non on reporte en 2026.

C. Jean-Amans : Quelles sont les conditions débattues ?

M. Toplis : On enlève la notion de GT et on met l'accent sur la notion d'absence. Idée de reconnaître le travail des agents selon des critères objectivables.

A. Crais : Elle a du mal à suivre. On a reçu un document et maintenant on nous montre autre chose, il y a des éléments qui ont été amenés à la réflexion. Elle est perdue et préférerait qu'on reporte le vote. Le message ne va pas être clair pour ceux qui reliront le compte-rendu ou qui regardent si cela a été voté ou pas. Il y a un consensus sur le fait de valoriser le travail des agents de la Comue mais ensuite la mise en place de l'opérationnalisation est comprise différemment selon les personnes.

P. Piera : Il faut laisser l'opportunité au CSA de discuter entre eux et leur laisser faire le travail. Il ne souhaite pas que le conseil d'administration décide à la place du CSA. C'est pour cela qu'il est d'accord sur le principe mais il faut laisser le CSA en discuter.

M. Toplis : Il a besoin d'un vote du conseil d'administration pour dire que ce dernier est d'accord sur le principe mais la proposition n'est pas mûre pour continuer. Cela permettra d'envoyer un signe.

Sous réserve d'enlever ces références aux GT et les montants il soumet au vote...

### **Approuvez-vous le principe de la mise en place d'un complément indemnitaire annuel à destination des agents titulaires et d'une prime exceptionnelle pour les agents contractuels ?**

**Vote**

**Contre : 0                      Abst : 2                      NPPV : 0                      Pour : 25**

### **Le conseil d'administration propose l'inscription des conditions d'attribution du CIA 2025 à l'ordre du jour du CA du 12 décembre.**

**Vote**

**Contre : 1                      Abst : 0                      NPPV : 0                      Pour : 26**

## **8. POINT SUR LE SERVICE DE GESTION ET D'EXPLOITATION**

### **21 présents ou représentés**

#### **8.1 Modification de la convention constitutive du SGE**

*Présentation par Arnaud Doremieux – cf. PWP présenté en séance*

Le conseil de gestion du SIE-SGE du 11 juin 2025 a approuvé la réalisation d'un projet de mise en œuvre d'ombrières photovoltaïques sur plusieurs parkings du campus universitaire de Rangueil.

La convention constitutive du SIE-SGE limite la maîtrise d'ouvrage de travaux du SGE aux travaux de gros entretien et rénovation, et les améliorations mineures.

Afin de permettre la réalisation du projet Ombrières Photovoltaïques par le SGE, les Etablissements co-

contractants sont convenus de modifier la convention constitutive du SIE-SGE.

L'article 2 de la convention constitutive du SIE-SGE est modifié pour rajouter la possibilité de réaliser des opérations d'investissement permettant « le développement d'infrastructures et installations primaires validées en conseil de gestion ».

Ce projet d'avenant a été validé en conseil de gestion du SIE-SGE le 15 septembre 2025, et est désormais présenté au sein de chaque organe délibérant des établissements co-contractants du SIE-SGE.

JL Rols : Il faudra mettre à jour le logo de l'UT Capitole (le 1).

### **Approuvez-vous l'avenant n°1 modifiant la convention constitutive du SIE-SGE ?**

#### **Vote**

**Contre : 0                      Abst : 0                      NPPV : 0                      Pour : 21**

### **8.2 Nouvelle clé de répartition de la facturation des prestations électricité pour 2026**

*Présentation par Arnaud Doremieux – cf. PWP présenté en séance*

La prestation Electricité correspond aux opérations réalisées par le SGE (ou ses prestataires) pour l'entretien des installations électriques du campus (du PO aux PGBT).

Clé de refacturation actuelle : sur la base des consommations électriques du bâtiment appelées sur le réseau SGE.

Problème : le développement des installations photovoltaïques sur les bâtiments, avec autoconsommation de l'énergie produite, engendre une diminution de la consommation appelée sur le réseau du SGE, et partant, une diminution de la facturation réalisée, avec report sur les autres bâtiments / établissements via un ajustement du prix unitaire au kWh.

Proposition : prise en compte de la puissance installée.

Le Conseil du SIE-SGE du 15 septembre 2025, après en avoir délibéré, a décidé d'approuver la nouvelle clé de répartition de la facturation des prestations électricité pour 2026.

Pas de questions ou remarques.

### **Approuvez-vous la nouvelle clé de répartition de la facturation des prestations électricité à partir de 2026 ?**

#### **Vote**

**Contre : 0                      Abst : 0                      NPPV : 0                      Pour : 21**

### **8.3 Mise à jour des emprises au sol (clé voiries, éclairage public, espaces verts) pour 2026**

*Présentation par Arnaud Doremieux – cf. PWP présenté en séance*

L'entretien des voiries, de l'éclairage public et des espaces verts sont refacturés *au prorata* de l'emprise au sol des bâtiments. La dernière mise à jour de cette clé date de novembre 2020. L'emprise au sol des bâtiments a évolué depuis cette date.

Proposition : prise en compte des nouvelles emprises au sol.

Le Conseil du SIE-SGE du 15 septembre 2025 après en avoir délibéré a décidé d'approuver la mise à jour des emprises au sol pour 2026 (cf. délibération n°2025-SGE-11).

Pas de questions ou remarques.

### **Approuvez-vous la mise à jour des emprises au sol pour 2026 ?**

#### **Vote**

**Contre : 0                      Abst : 0                      NPPV : 0                      Pour : 21**

## 8.4 Taux additionnel des organismes de droit privé pour 2026

Présentation par Arnaud Doremieux – cf. PWP présenté en séance

Il est prévu, pour les organismes de droit privé présents sur le site de Rangueil, l'application, sur l'ensemble de leur facture, d'un taux additionnel correspondant à la prise en charge de la masse salariale des agents titulaires rémunérés par la Comue de Toulouse.

Pour 2026, l'année de référence est l'année 2024. Le taux de l'année 2025 (année de référence 2023) est de : 7,25 %.

Calcul du nouveau taux :

Coûts de fonctionnement 2024 : 12 513 857 €

Masse salariale ETAT 2024 : 1 583 410 €

Taux applicable à compter du 01/01/2026 : 12,65 %

Le Conseil du SIE-SGE du 15 septembre 2025 après en avoir délibéré a décidé d'approuver le nouveau taux additionnel des organismes de droit privé pour 2026 (cf. délibération n°2025-SGE-12).

T. Alcouffe : Quelle est la raison de la fluctuation, qu'est-ce qui a modifié les bases de calcul ?

A. Doremieux : Le prix de l'énergie.

M. Toplis : Cela revient à un même montant absolu. Les coûts de l'énergie ont énormément varié, les coûts de fonctionnement sont variables ce qui explique cette fluctuation.

**Approuvez-vous le nouveau taux additionnel des organismes de droit privé pour 2026 de 12,65 % ?**

**Vote**

**Contre : 0                      Abst : 0                      NPPV : 0                      Pour : 21**

### SUJETS FAISANT L'OBJET D'UN VOTE UNIQUE

Pour rappel l'ensemble des sujets qui suivent font l'objet d'un vote unique. Les documents ont été adressés le 2 octobre aux membres du conseil d'administration.

JL Rols a demandé des précisions sur le point relatif aux tarifs de prestations de formation sur l'IA d'ANITI. Des réponses ont été apportées en cours de séance.

## 9. DREI : tarifs 2025-2026 des programmes courts internationaux Comue : santé et FLE

### 9.1 Ecole d'été en santé sur la thématique de l'Oncologie et la Dermatologie

Cette école d'été accueille tous les deux ans environ 10 étudiants. Pour 2025-2026, nous proposons deux tarifs correspondant à deux typologies d'offres au choix :

<b>Tarif 1</b>	<b>Option sans logement</b>	<b>816.67 € HT</b>	<b>980 € TTC</b>
<b>Tarif 2</b>	Option avec logement en appart hôtel	1650 € HT	1980 € TTC

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver ces tarifs.

### 9.2 Ecole d'été en FLE sur la thématique de la Langue et Culture française

Cette école d'été accueille chaque année environ 10 à 15 étudiants. Pour 2025-2026, nous proposons trois tarifs correspondant à trois typologies d'offres au choix :

<b>Tarif 1</b>	<b>Option sans logement – programme culturel basique</b>	<b>650€ HT</b>	<b>780€ TTC</b>
<b>Tarif 2</b>	Option sans logement – programme culturel renforcé	825€ HT	990€ TTC
<b>Tarif 3</b>	Option avec logement en apart hôtel	1250€ HT	1500€ TTC

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver ces tarifs.

*Question en séance*

L. Chouat : Pour les programmes courts sur le FLE et le tarif 3 avec l'option logement appartement hôtel on ne sait pas si cela concerne le programme culturel renforcé ou culturel basique. Elle souhaiterait également savoir si les étudiants participants peuvent être éligibles à un financement pour participer à ce programme ou est-ce que cela n'est absolument pas envisagé ?

M. Toplis : nous ne disposons pas à ce stade des réponses et n'avons pas la personne en charge de ce dossier présente.

C. Dussart : Rappelle des règles sur les sujets faisant l'objet du vote unique : quand nous envoyons 15 jours avant les sujets et notes, il faut envoyer les questions en amont du conseil d'administration, ou demander de sortir le sujet pour en débattre en séance en présence du service en charge de la question. Si la réponse à cette question n'est pas bloquante, elle propose que L. Chouat nous renvoie la question et nous enverrons à l'ensemble du conseil d'administration la réponse à la question.

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver les modalités de calcul de tarification des interventions et formations dispensées par ANITI

**10. TES : Validation des lauréats du Concours Futurs Proches**

Il a été décidé à l'unanimité des membres du jury, de répartir la dotation du Concours Futurs Proches qui s'élève à 5 000 euros de la manière suivante :

<b>PROJET</b>	<b>Etablissement</b>	<b>DOTATION</b>
<b>Indice Fossile</b>	UT Jean Jaurès	<b>2 000 €</b>
<b>Des glaciers aux étoiles, veille sensible sur le chemin des Pyrénées</b>	INSPE Tarbes	<b>1 000 €</b>
<b>Apprendre à s'alimenter de façon saine et responsable en maîtrisant son budget</b>	UTTOP	<b>1 000 €</b>
<b>Le match de l'égalité</b>	TBS Education	<b>500 €</b>
<b>Médiation animale à la BU Pause Poils</b>	UT Jean Jaurès	<b>500 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 000 Euros</b>

Soit un montant total de 224 000 euros

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver les résultats du concours Futurs Proches 2025 et les montants attribués

**11. ANITI : Validation de la liste des bénéficiaires de bourses de Master M1 et M2 ainsi que les montants accordés**

Cela représente 8 bourses de M1 (1 000 € par mois par étudiant sur 10 mois) et 12 bourses de M2 (1 200 € par mois par étudiant sur 10 mois)

soit un montant total de  $80\,000 + 144\,000 = 224\,000$  euros.

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver la liste des bénéficiaires de bourses de Master M1 et M2 et les montants accordés

#### *Question en séance*

L. Chouat : Concernant la liste de la bourse ANITI, un montant qui n'a pas été attribué en 2023-2024 va-t-il être réfléchi ?

S. Gratton : Il sera redistribué à l'avenir et il sera remis au prochain concours.

## **12. ANITI : Tarifs de prestations de formation sur l'IA**

Le coût horaire est fixé à 350 € par intervenant et par heure

Le nombre d'intervenants/heures est calculé en faisant la somme des temps passés par chaque intervenant devant le public.

Le produit résultant, exprimé en €, est pondéré par les éléments suivants :

- S'il s'agit d'un partenaire d'ANITI ou d'un acteur institutionnel ou associatif, une réduction de 50 % est appliquée sur le coût horaire des interventions.
- Si la demande concerne des interventions déjà réalisées par ANITI (dites formations sur catalogue), une réduction de 50 % est appliquée sur le coût horaire des interventions.
- Ces réductions sont cumulables.

C'est ANITI qui facture et encaisse les recettes liées à ses actions de formation et qui rémunère ensuite éventuellement les formateurs, selon leur statut.

Exemple : Formation délivrée à une entreprise partenaire sur cahier des charges spécifiques, constituée de 3h de conférences successives suivies de 3h d'atelier animés par 3 personnes en parallèle. Cela donne un coût total de  $350 / 2 (3 \times 1 + 3 \times 3) = 2\,100$  €

#### *Réponses aux questions écrites de JL Rols*

Question de JL Rols : pour les réductions cumulables, si une formation est sur catalogue, donnée auprès d'un partenaire, elle coûte 25 % du coût horaire de 350 euros ? Ce qui correspondrait à 87 euros ?

**Réponse d'ANITI : Oui mais attention, pour un atelier par exemple où plusieurs intervenants sont présents, il faut multiplier par le nombre d'intervenants.**

Question de JL Rols : les 350 euros d'intervenant par heure sont facturés par ANITI auprès du partenaire institutionnel et ANITI rétribue les intervenants (combien en montant horaire) ?

**Réponse d'ANITI : C'est ANITI qui facture et encaisse. La rétribution des intervenants n'est pas prévue ici. Lorsqu'il s'agit de personnels d'ANITI, ces actions sont en général incluses dans leur fiche de poste. On n'a pas évoqué le cas où l'on fait intervenir des enseignants-chercheurs ou des industriels. Doit-on forcément l'inclure ici ? Est-ce que ça ne peut pas être vu au cas par cas avec les intervenants ?**

Question de JL Rols : Ou bien les intervenants sont directement payés à hauteur de 350 euros par heure d'intervention par le client ?

**Réponse d'ANITI : Non.**

**Approuvez-vous les 5 projets de délibérations qui vous ont été transmis le 2 octobre 2025 ?**

**Vote unique pour ces 5 points**

**ACTIVITE DES SERVICES ET PROJETS****13. Résultats du Prix Pépite 2025 et modalités de reversement des prix à valider (pour information)**

*Présentation par Michael Toplis – cf. PWP présenté en séance*

Une dotation de 2 000 euros sera versée en numéraire à chaque lauréat selon les modalités de reversement internes à la COMUE.

Le grand prix sera invité à participer à la cérémonie nationale du Prix PEPITE le 20 novembre 2025 à Paris.

La cérémonie régionale aura lieu le jeudi 13 novembre 2025 à la cité internationale dans le cadre de l'Occitanie Market place.

Pour cette édition 2025, 28 candidatures ont été déposées.

Les quatre lauréats régionaux du Prix PEPITE 2025 sont les suivants (dans l'ordre du classement du jury) :

- Lauréat National / Rayan OUDIBIB/ BODY SYNCH / ISIS
- Lauréat 2 Territorial / Héloïse BEL / INNOV'PEN / INSA
- Lauréat 3 Territorial / Tom DELPECH / SOMMET PUBLISHING / INSA
- Lauréat 4 Territorial / Jean-Luc CISSE / HYPERTENSION/ IMT Mines Albi

**14. Liste des conventions et marchés de la Comue 2025 (info)**

Listes présentées pour information.

Toulouse, le 17 octobre 2025

Le Président de la Comue

Michael TOPLIS